



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040114

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 26/12/2024 7H28 C:024298 I:41460
V/REF : INT6608237
V/Email reçu le Jeudi 26/12/2024 a 7H28

INNOVACTI LYON POLE NEUF

**TSA 50903
32 RUE JOANNES CARRET
69338 LYON CEDEX 09**

IMMEUBLE : VILLA DE FLORE
1 RUE DU MOLLARD
01700 MIRIBEL

Vaulx en Velin, le 03 Avril 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N1 MOLLARD - CONTACTER MME CLAVEL TEL*06 15555707*

MOTIF : INTERVENIR POUR VERIFIER LA POMPE DE RELEVAGE DU BATIMENT 'B'
(TRES BRUYANTE)

Donneur d'ordre : M. N BRIOT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur pompe(s) de relevage

LE 12/02 A 09H00 :
INTERVENTION A PARTIR DE LA SOUS-STATION
- L'INSTALLATION EST CONSTITUEE D'UNE CUVE EN PLASTIQUE AVEC DEUX POMPES
DE RELEVAGE
SUR LE TABLEAU ELECTRIQUE, L'INSTALLATION EST NOMME COMME POMPE BROEUR

IL SEMBLERAIT QUE LE BRUIT SE PRODUIT DE FACON RECURENTE ET TOUJOURS A LA
MEME HEURE.

LA ZONE D'ACCES EST FERMEE PAR UN GRILLAGE ET UNE PORTE GRILLAGEE AVEC
UN CYLINDRE RADIAL QUI NE PERMET PAS D'ACCEDE PHYSIQUEMENT AUX POMPES,
NI AU COFFRET DE COMMANDE, SACHANT QUE ME CLAVEL NE POSSEDE PAS LA CLE

NOTRE TECHNICIEN A PU PASSER UNE TIGE EN FER A TRAVERS LE GRILLAGE POUR
DECLENCHER LES POMPES EN MODE MANUEL
- APRES QUELQUES SECONDES DE TEMPORISATION LES POMPES SE DECLENCHENT

NOUS CONSTATONS, LA PRESENCE D'UN BRUIT ANORMAL LORS DU DECLENCHEMENT
DES DEUX POMPES, MAIS LE BRUIT EST PLUS IMPORTANT SUR LA POMPE N1

PAS DE POSSIBILITE D'ACCEDE AU COFFRET DE COMMANDE POUR SAVOIR SI IL Y
UN SYSTEME DE MISE EN MARCHE PAR LE BIAIS D'UNE HORLOGE ELECTRIQUE
CELA EST FORT IMPROBABLE CAR CELLE-CI SERAIT AU NIVEAU DU TABLEAU
ELECTRIQUE DES COMMUNS, MAIS ETANT DONNE QUE LE DECLENCHEMENT
PERTURBATEUR ARRIVE TOUJOURS A LA MEME HEURE. IL SERAIT NECESSAIRE DE

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

FAIRE UN CONTROLE

OBSERVATIONS : A CE JOUR NOUS SOMMES SANS NOUVELLES INSTRUCTIONS DE VOTRE PART ET SANS APPEL DE(S) L'OCCUPANT DU SITE. NOUS CLOTURONS CE DOSSIER EN L'ETAT .

MP LGESTION Email envoyé le 12/03/25 a 17H01 M. N BRIOT

MP LGESTION Email envoyé le 13/02/25 a 15H13 M. N BRIOT

IL EST NECESSAIRE DE NOUS FAIRE PARVENIR LA CLE DE LA PORTE GRILLAGEE POUR ACCEDER AUX POMPES ET SURTOUT AU COFFRET DE COMMANDE.

SI VOUS NE POSSEDEZ PAS LA CLE, MERCI DE NOUS DONNER L'ACCORD DE REMPLACER LA SERRURE

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,12	29,12
2,25	H.Ouvrier Electricien le 12/02	2	73,82	166,09
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	2	39,45	39,45
TOTAL H.T.				234,66
T.V.A. a 20,00%				46,93
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>281,59</u>

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Innovacti Lyon Syndic Vaise II
32 RUE JOANNES CARRET TSA 50903
69338 LYON CEDEX 09
Téléphone 04.72.74.50.20 - Fax 04.78.24.86.07
ACTINEUF SASU au capital de 37000 € SIREN 530158641
RCS Paris APE 6831Z - Carte prof T G S CPI
75012016000012433
délivrées par la CCI de Paris île de France - Garanties
financières CEGC, 59 av Pierre Mendès France 75013 PARIS

Votre interlocuteur

M. BRIOT nicolas
Téléphone 04 72 43 50 57 - Fax
Email : NBRIOT@lamy-immobilier.fr

Adresse principale de l'ensemble immobilier

VILLA DE FLORE
1 RUE DU MOLLARD
01700 MIRIBEL

Nos références :

INT6608237/MS190719/IM281487/FU 213141

DEMANDE D'INTERVENTION

INT6608237

à joindre à la facture

LYON , le 23/12/2024
SERVIMO
101 AVENUE PAUL MARCELLIN
69120 VAULX EN VELIN

Facture à établir à l'ordre suivant

Immeuble neuf VILLA DE FLORE
C/° Innovacti Lyon Syndic Vaise II
32 RUE JOANNES CARRET TSA 50903 69338 LYON CEDEX 09

Taux de TVA applicable : 20.00%

Envoi de la présente : Email centreappels@servimo.fr (nombre de pages : 1) - Téléphone 04.78.79.36.36

Nature de l'intervention demandée

Messieurs,

En notre qualité de Syndic de la résidence référencée, nous vous demandons de bien vouloir effectuer les diligences suivantes :

Objet : bruit pompe de relevage

Descriptif : pouvez vous faire une vérification de la pompe de relevage qui visiblement fait un bruit tres fort plainte des occupants du RDC batiment B
Contacter Mme CLAVEL : 0615555707

Lieu de l'intervention

Bâtiment :

Escalier :

Adresse :
1 RUE DU MOLLARD
01700 MIRIBEL

Appartement :
Etage :

Occupant(e) :

Codes d'accès : 2019

Date maximum d'intervention : 27/12/2024

Avertissements : toute facture non accompagnée du présent ordre de service et/ou non conforme aux prescriptions mentionnées sera retournée.
Toute intervention de sous-traitance est interdite, sauf accord express du maître d'ouvrage ou de son mandataire formalisé conformément aux dispositions de la loi du 31 décembre 1975.

Délais de règlement : Immédiate

Contact sur place :

Tél. :

Horaires :

M. BRIOT nicolas

RECOMMANDATIONS À L'ATTENTION DES ENTREPRISES DANS LE CADRE DE L'INTERVENTION AU SEIN DES COPROPRIÉTÉS

Afin d'éviter la prise de risques, le personnel intervenant doit accéder seul aux différentes parties communes nécessaires à la réalisation de son intervention. Si cela est impossible, il devra alors respecter les mesures de précautions rappelées ci-dessous :



AVANT D'INTERVENIR SUR LA RÉSIDENCE

Il convient de vous assurer que le personnel intervenant dispose des produits et équipements nécessaires afin de se désinfecter et de se protéger les mains pour limiter les risques de transmission du virus.



EN ENTRANT DANS L'IMMEUBLE

Le personnel intervenant doit porter un masque et porter des gants jetables pour utiliser interphone, digicode, interrupteurs, poignées etc.

EN CIRCULANT DANS LA RÉSIDENCE

1M

Le personnel intervenant salue sans serrer les mains et se tient à une distance minimum de 1 mètre de tout occupant.



EN UTILISANT L'ASCENSEUR

Le salarié monte seul dans l'ascenseur et ne touche pas les boutons et parois avec les mains.

UNE FOIS L'INTERVENTION TERMINÉE

Le salarié quitte au plus vite la résidence. Le rapport d'intervention doit être fait par mail et non par contact avec un occupant.

IMPORTANT : Avant de quitter le lieu de l'intervention, le salarié doit désinfecter les parties touchées à l'aide d'un produit adapté.